

- CORRIGÉ -

EXAMEN :	BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL	Session 2007
SPECIALITÉ :	COMPTABILITÉ, SECRÉTARIAT, COMMERCE et VENTE	
Épreuve scientifique et technique	Durée : 1 heure 30	Coefficient : 1
Sous-épreuve E1B : Économie et Droit		Unité 12

Corrigé après commission nationale tenue le 21 juin 2007 à Montpellier

ÉLÉMENTS INDICATIFS DE CORRIGÉ

Ce corrigé comporte 4 pages numérotées de 1 à 4.

Ce dossier présente des éléments de corrigé à l'attention des correcteurs.

Plusieurs questions appellent des réponses rédigées de la part des candidats. Seules les idées clés sont proposées, de manière schématique, pour permettre une approche ouverte des réponses des candidats. Ce document ne constitue donc pas un modèle.

En revanche, pour évaluer le candidat, on ne se limitera pas à la valorisation des mots conformes au corrigé. Une réponse est valorisée si elle est exacte, rédigée et exprimée de façon correcte.

NOTA : Il est rappelé que les nombres de points annoncés dans le sujet constituent un engagement *a minima*, incontournable, vis-à-vis des candidats. Le barème fourni respecte cette contrainte et doit s'appliquer à tous.

CORRIGÉ DOSSIER 1 – DROIT

Question 1	Objet	1 point
Question 2	Mesure à prendre et justification	1 point
Question 3	Sanction possible	1 point
Question 4	a) Définition du CDD b) Situations du recours au CDD c) Cas de recours interdits	5 points
Qualité de la rédaction, précision du vocabulaire et respect de l'orthographe		1 point
Total.....		9 points

CORRIGÉ DOSSIER 2 – ÉCONOMIE

Question 1	Indication de 2 motivations et 2 freins à l'embauche d'un travailleur handicapé Justification de l'emploi de téléopérateurs handicapés	3 points
Question 2	Situations nécessitant un recrutement Énumération des étapes du recrutement	3 points
Question 3	Développement structuré. Différence entre formation initiale et formation continue Importance de la formation pour l'employeur et le salarié	4 points
Qualité de la rédaction, précision du vocabulaire et respect de l'orthographe		1 point
Total.....		11 points

- CORRIGÉ -

DROIT

Questions	Éléments de réponse	Tolérances et Limites	Barème	
1	<p>Objet :</p> <p>Améliorer les droits des personnes handicapées en matière d'emploi.</p> <p>Favoriser l'accès à la vie professionnelle des personnes handicapées par des mesures spécifiques.</p> <p>Permettre « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »</p> <p>Évolutions concernant l'emploi des personnes handicapées</p>	Accepter une des 4 propositions	1 point	
2	<p>L'entreprise employant 34 salariés doit avoir un quota de 6 % de salariés handicapés, soit 2 salariés.</p> <p>Mesure à prendre : recruter 1 salarié handicapé supplémentaire.</p> <p>$34 * 6\% = 2,04$</p> <p>(Par manque de précision de l'annexe tolérer un arrondi à 3 ; c'est-à-dire recruter 2 salariés handicapés supplémentaires)</p>	<p>Calcul ou raisonnement</p> <p>Décision</p>	0,5	1 point
3	<p>Sanction possible en cas de non respect :</p> <p>- Contribution à l'AGEFIPH :</p> <p>600 x SMIC horaire.</p>			1 point
4	<p>a) Le CDD est un contrat de travail conclu <u>pour une durée définie</u> et pour répondre à <u>une tâche précise</u>.</p> <p>b) Situations de recours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accroissement temporaire d'activité - absences pour maladies, maternité, congés... - travaux saisonniers - emplois pour lesquels il est d'usage constant de recourir à un emploi précaire. - travaux urgents nécessités par des mesures de sécurité <p>c) Cas de recours interdits</p> <ul style="list-style-type: none"> - remplacer des salariés grévistes. - confier des <u>travaux</u> particulièrement <u>dangereux</u> - pallier un emploi permanent - la durée totale du CDD, renouvellement compris, ne peut dépasser 18 mois, sauf cas particuliers 	<p>1 ou 0</p> <p>Exiger les 2 éléments soulignés</p> <p>3 réponses attendues</p> <p>1 réponse attendue.</p>	<p>1</p> <p>3x1</p> <p>1</p>	5 points
	<p>Qualité de la rédaction, précision du vocabulaire</p> <p>Respect de l'orthographe (maximum 5 fautes)</p>		0.5 0.5	1
TOTAL				9 points

- CORRIGÉ -
ÉCONOMIE

Questions	Réponses	Tolérances et Limites	Barème	
1	<p>Recrutement d'un handicapé :</p> <p>Motivations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faible rotation (turn-over) de ces salariés, plus grande stabilité, - mise en conformité avec la loi (contribution à l'AGEFIPH réduite), - autres propositions cohérentes (motivation du salarié, aide financière, etc.) <p>Freins à l'embauche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - préjugé négatif : autonomie restreinte, - préjugé négatif : moindre productivité (ou lenteur), - parfois faible niveau de qualification, - coût des adaptations techniques nécessaires - autres propositions cohérentes (scrupules à licencier, ...) <p>Adéquation entre la situation de handicap et l'emploi de téléopérateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pas de connaissances techniques particulières - utilisation des acquis professionnels antérieurs (attitudes professionnelles, savoir être, culture générale). - pas de dépense physique - des aménagements adaptés peuvent compenser le handicap. - des capacités que le handicap n'interdit pas de posséder 	<p>2 réponses évaluées</p> <p>2 réponses évaluées</p> <p>2 réponses évaluées</p> <p>Accepter toute formulation adaptée dont exemples</p>	<p>2x0,5</p> <p>2x0,5</p> <p>2x 0,5</p>	<p>3 points</p>
2	<p>Besoins en personnel nécessitant un recrutement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - démission d'un salarié - départ d'un salarié à la retraite - licenciement individuel - développement de l'activité - remplacement temporaire de personnel - décès d'un salarié - création de poste <p>Étapes du recrutement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - expression d'un besoin au sein de l'entreprise - définition du profil de poste, - publication de l'offre - recueil des candidatures (CV, lettre de motivation) - sélection des candidatures (entretiens, tests...) - signature du contrat de travail (ou lettre d'embauche) - visite médicale d'embauche - période d'essai 	<p>3 réponses évaluées</p> <p>3 étapes exigées</p> <p>ordre logique</p>	<p>3x0,5</p> <p>1</p> <p>0,5</p>	<p>3 points</p>

- CORRIGÉ -

3	<p>Développement structuré :</p> <p>Distinction entre les deux types de formation :</p> <p>Formation initiale : formation reçue <u>avant l'entrée dans la vie active.</u> et/ou Formation continue : formation reçue après la formation initiale et <u>tout au long de la vie active.</u></p> <p>Attentes pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer de nouvelles compétences - faciliter l'adaptation aux évolutions techniques, aux nouvelles formes d'organisation - préserver son emploi (assurance supplémentaire contre le chômage par manque de qualification) - accéder à une promotion, à un nouvel emploi... - enrichissement personnel - obtenir un diplôme, un titre, une certification... <p>Attentes pour l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - adapter les salariés aux évolutions des techniques, des produits, des modes d'organisation ou aux restructurations,... - améliorer les performances des travailleurs dans leur emploi, augmenter la productivité, - motiver les salariés en leur permettant d'accéder à un emploi plus gratifiant, - construire des projets professionnels cohérents avec les objectifs de l'entreprise, - construire une culture et un esprit d'entreprise facilitant l'intégration et la motivation des salariés. - assurer la qualification des salariés correspondant aux besoins de l'entreprise <p>Conclusion :</p> <p>Les employeurs et les salariés trouvent les uns et les autres un intérêt à la formation professionnelle continue. La compétitivité d'une entreprise dépend en partie de la bonne qualification de ses salariés. C'est aussi une obligation légale.</p>	<p>3 réponses évaluées accepter les idées ou des exemples</p> <p>3 réponses évaluées accepter les idées ou des exemples</p> <p>Toute conclusion cohérente</p>	<p>0,5</p> <p>3x0,5</p> <p>3x0,5</p> <p>0,5</p>	<p>4 points</p> <p>1</p> <p>11 points</p>
	Qualité de la rédaction, précision du vocabulaire		0.5	
	Respect de l'orthographe (maximum 5 fautes)		0.5	
TOTAL				11 points